

Deuxième réunion annuelle de l'Association africaine des zones franches

L'importance des investissements étrangers dans le développement des Zones

Willy NDONG
Libreville/Gabon

L'ASSOCIATION africaine des zones franches a organisé, du 19 au 21 octobre 2016, à Tanger (Maroc), sa deuxième réunion annuelle. Celle-ci a vu la participation de l'Égypte, du Maroc, du Kenya, du Tchad, du Soudan, du Gabon, du Cameroun, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale des zones franches, qui compte à ce jour 160 membres à travers le monde. Le Gabon y était représenté par l'administrateur général de l'Autorité administrative de la zone économique à régime privilégié de Nkok (AAN), Sèdji Armel Mensah.

Au cours de ce conclave, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités des modes de gestion et d'évolution des zones économiques spéciales.

Par ailleurs, des séances d'information, animées par des experts, ont porté sur les techniques de définition des objectifs de développement et la sensibilisation aux différents enjeux, dont ceux d'ordres juridique et environnemental.

Pour sa part, Sèdji Armel Mensah a souligné l'import-



Photo : D.R

Séance de travail des participants à la réunion annuelle de l'Association africaine des Zones franches à Tanger (Maroc).

tance du dispositif d'accompagnement des investisseurs dans la promotion de la zone et son bon fonctionnement, tout en sollicitant de ses confrères des conseils dans ses démarches visant à assurer

une évolution « verte » de la zone, pour être en parfait accord avec la politique de développement durable du Gabon.

Les visites des différentes usines ont permis aux délégations de s'imprégner

des bonnes pratiques à travers des mesures de suivis administratifs, des principes de qualité des produits manufacturés et du respect des normes d'hygiène, sécurité et environnement. « Ces ateliers ont

permis d'assimiler le schéma de réflexion par lequel se définissent les objectifs de développement des zones économiques spéciales. Après deux ans d'activité et avec déjà 19 entreprises en production,

nous pouvons nous lancer dans une démarche visant à fixer des objectifs plus précis et échelonnés », a indiqué l'Administrateur général de l'AAN.

Créée en 2015, l'Association africaine des zones franches, basée au Maroc, constitue une véritable plate-forme d'échanges sur les bonnes pratiques relatives au développement des zones franches sur le continent. L'équipe dirigeante de cette structure est sur

le point d'être mise en place.

Le Gabon entend y jouer un rôle actif au regard de la ferme volonté des plus hautes autorités de faire de ces espaces économiques, de réels moteurs de croissance économique avec un fort impact sur les populations. Pour rappel, l'AAN a pour mission principale de coordonner, superviser et assurer la tutelle de toutes les administrations et services de l'Etat installés au sein de la ZERP de Nkok. Son rôle est centré sur l'appui aux sociétés installées dans la ZERP, en les accompagnant dans leurs formalités administratives, tout en s'assurant du respect des textes en vigueur au Gabon.